

mission, qui en a fait un exposé si habile dans son rapport. Je crois qu'il faudra agir. Je suis membre du comité depuis six ans. Nous avons discuté la question; et tous les membres du ministère en ont traité. J'avais l'espoir que vous, monsieur, auriez conclu à quelque démarche à ce propos avant d'être obligé de quitter votre poste de ministre.

L'hon. M. MANION: Je ne quitte pas le poste.

M. GRAY: Je crains que ce ne soit trop optimiste; mais vu votre grande initiative vous avez peut-être le temps d'agir tout de suite. Quoi qu'il en soit, Je tiens à m'associer à ceux qui ont félicité le président de la commission sur son rapport. Je veux dire une chose touchant les assemblées tenues, les comptes rendus de ces réunions et les articles du président dans les revues des Chemins de fer nationaux du Canada. Je me rallie entièrement à ces articles du président: ils ont apporté un précieux encouragement moral aux employés du réseau national et ont de mieux en mieux disposé le public envers nos chemins de fer nationaux. J'espère que le National-Canadien ne cessera pas de tenir des réunions comme celles qui ont eu lieu à Toronto et à Montréal. Mais j'ai pris la parole surtout pour poser une question à propos de la coopération. Bien que le président de la commission ait affirmé qu'il n'a point l'intention de discuter cet aspect, ni de contester le droit qu'a M. Beatty—pas plus que moi, du reste—de dire publiquement ce qui lui plaît,—il est le président d'un chemin de fer à capitaux particuliers et peut se trouver en pareille situation, tandis que moi-même ne le suis pas,—cependant, les membres de ce comité sont soucieux d'assurer au président et à ses collègues régisseurs toute la latitude légitime sous le régime de la loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933. Or voici qu'aussi récemment qu'en mai dernier M. Beatty affirme,—cela se trouve à la page 16 de son rapport, à la suite d'une énumération des devoirs qui s'imposent aux chemins de fer sous le régime de la nouvelle loi,—que lorsqu'il est clairement établi que la coopération laisse à désirer, "Nous n'avons pas l'intention de laisser accuser le Pacifique-Canadien d'avoir fait échouer le projet par son attitude". Or quel espoir de réussir avons-nous quand un homme dit quasi ouvertement,—lorsqu'il sera clairement prouvé que ce projet ne suffit pas,—en attendant nous allons faire mine de coopérer; mais cela simplement pour empêcher le public de croire qu'ils n'ont pas fait d'effort. A la page 21 il dit encore: "Le programme de la coopération obligatoire, bien qu'on en fasse l'essai sincère, ne promet pas une amélioration sérieuse de la situation", et ainsi de suite. Je n'aime pas des observations de ce genre; cependant je me rends compte que nous n'y pouvons rien. Mais il est une question dont on peut saisir ce comité, me semble-t-il. Dans ses discours, non pas celui-ci seulement, il fait allusion,—je ne nommerai pas sir Henry Thornton, bien qu'il n'y ait pas manqué, lui,—mais il fait mention de M. Fairweather, l'économiste des Chemins de fer nationaux du Canada, qui aurait affirmé que ces estimations d'économies ont été préparées à diverses époques. Ecoutez plutôt: "Ces estimations d'économies ont été faites à divers moments, par feu Lord Shaughnessy, par feu sir Henry Thornton, par M. Fairweather, économiste du réseau national, et par les dirigeants actuels du Pacifique-Canadien. Ces supputations, on peut les respecter comme étant le fruit d'études minutieuses faites par des hommes d'expériences. Toutes ces estimations, bien que dressées à différentes occasions, arrivent à peu près au même résultat". Or, monsieur le président, selon mon interprétation des divers discours dans lesquels M. Beatty a discuté la chose, il a cité nommément des hauts fonctionnaires du National-Canadien. A titre d'exemple, j'ai nommé M. Fairweather qui est ici présent aujourd'hui, qui a déposé devant ce comité et dont les opinions commandent le respect du comité. Or, d'après mon entendement du rapport Duff, M. Fairweather ne se prononce pas en ce sens. M. Fairweather a exprimé une opinion à ce sujet devant la commission Duff et, si je ne m'abuse, il n'affirme pas, en définitive, la possibilité des économies qui résulteraient de la fusion, au dire de M. Beatty. Voilà quelle est mon inter-